

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-10-20

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

SCHEMA DE COLLECTE ET DE FISCALITE

L'an deux mil dix-neuf, le 3 octobre à 18 heures, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation 2 septembre 2019

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 91

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Isabelle ZAMPARO

Monsieur MARTY ouvre la séance à 18h10

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, LAFINEUSE Rémi, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, BOURGOGNE Véronique, GAY Gérard, MASCOTTO Jean-Louis, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, MALLANDIT-SALLAUD Christian, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU, Yannick, DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, BERNEDE Jean-Claude, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, BOTTEGA Joseph, CHAUMEL Yannick, BOUSCARY Emile, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, LIOTEAU Mady, DUBOS Jean-Claude, SOUHAIT Michel, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, GALLOT Christian / Communauté de communes de Castillon-Pujols : TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, DELONGEAS Jean-Claude, GRANEREAU Patrick, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel, DESARD Michel, CESAR Gérard / Communauté de communes du Pays Foyen : BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, CONORD Diana, CAMBECEDDES Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, DESROZIER Marie-Hélène, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, ROMERO Patrice, LETELLIER Maurice, ULMANN David, COQUET Didier.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, GASNAULT Jean-Pierre, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, SALAGNAC Pascal, SAUTS Laurent / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LACOSTE Robert, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols : ZECCHINI Alphonse, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William / Communauté de communes du Pays Foyen : BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, HOSPITAL Patrick.

### SCHEMA DE COLLECTE ET DE FISCALITE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Considérant la grille tarifaire 2019 votée en fin d'année 2018,

Considérant la fin du marché de collecte en fin d'année 2020,

Considérant les délais de lancement et de mise en œuvre d'un nouveau marché de collecte,

Considérant la présentation faite par le Président, des difficultés financières et la recherche d'optimisations des services de l'USTOM en prenant en compte les innovations techniques récentes, l'évolution des flux collectés (extension des consignes plastiques...) et une « acceptabilité financière » pour les adhérents de l'USTOM tout en offrant un service à la population encore plus qualitatif en cohérence avec l'existence d'une Redevance Incitative,

Considérant les retours des Communautés de Communes, des Communes et de la population associés à la consultation en ligne proposée par l'USTOM ,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (85 voix pour, 6 abstentions) :

DECIDE :

- de maintenir la collecte en porte à porte,
- de chiffrer la reprise de la collecte en porte à porte toutes les semaines en période estivale,
- de prolonger d'un an le contrat COVED pour laisser le temps à la réflexion,
- de mettre en place à partir de l'exercice 2020 le prélèvement, si possible, en 4 échéances,
- de discuter pour adapter la grille de la redevance incitative pour équilibrer au plus juste le budget de l'USTOM sur l'exercice 2020 dans l'attente de la décision définitive,
- d'autoriser les communes qui souhaitent dès 2020 en point d'apport volontaire à le faire.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- propose une prise d'effet à l'occasion du renouvellement des prochaines élections municipales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

|  |
|--|
| Certifiée exécutoire par réception<br>Sous-Préfecture le :<br>Par publication ou notification le : |
|--|

Le Président,  
Sylvain MARTY

